

La



S'engage pour

LA CULTURE !

de la *Prix*
CREATION
littéraire
étudiante



Thème

« Faire société »

REGLEMENT du *Prix*

2017

Le thème du concours de cette année est « **Faire société** ».

Article 1 : Organisateurs

La FAGE et son réseau organise un concours littéraire national.

Article 2 : Forme et nature du concours

Le concours se déroule en **trois phases successives** :

- Une sélection de recueil des œuvres, entre le 6 mars et le 14 mai 2017
- Une analyse des œuvres par un Jury, qui déterminera trois lauréats
- Une remise des récompenses lors des Universités de la FAGE, les Assoliades, en juin 2017

Le concours compte **4 sections** :

- Slam/poésie
- BD
- Articles de presse
- Journaux étudiants

Chaque œuvre soumise au concours doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- être une œuvre originale, non publiée, individuelle et comporter un titre ;
- être écrite en français, soignée, dactylographiée, paginée et comporter l'indication du nombre de mots.

Article 3 : Candidats

Le Prix de la création littéraire étudiante de la FAGE est ouvert à **tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français**.

Article 4 : Modalités de participation

La participation requiert l'envoi d'un **dossier complet d'inscription** par La Poste comprenant :

- l'œuvre en trois exemplaires anonymes qui ne seront pas retournés à l'auteur ;
- le formulaire d'inscription (à télécharger sur le site de la FAGE) avec une photocopie de la carte d'étudiant ;
- une autorisation d'exploitation et d'utilisation signée (à télécharger sur le site de la FAGE).

Tout participant s'engage à faire parvenir à la FAGE une œuvre :

- dont il est lui-même l'auteur ;
- qui n'a pas été primée dans un autre concours ;
- qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir.

Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

Les candidatures doivent être envoyées à la FAGE. **La participation est limitée à une œuvre par étudiant et à une inscription par étudiant.**

La période d'inscription débute le 6 mars 2017 pour se terminer le 14 mai 2017 à minuit, le cachet de poste faisant foi.

Les participants s'engagent, en cas de sélection de leur œuvre, à assister aux remises de prix et à fournir la version numérique de leur œuvre à la FAGE.

Article 5 : Processus de sélection

A l'issue de la période de candidature, la FAGE réunira un jury national composé de représentants de la FAGE, de son réseau, des partenaires nationaux, du monde universitaire et du monde littéraire. Celui-ci effectuera une analyse et une sélection de la meilleure œuvre dans chaque section, sous réserve d'un nombre suffisant de participants par section.

Les membres des jurys seront guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs : lien avec le thème, originalité du traitement du thème, qualité du style, grammaire et orthographe, émotions dégagées par le texte / l'image et appréciation globale personnelle.

Article 6 : Prix

Le jury national remettra un Prix de la création littéraire étudiante dans chaque section le 23 juin 2017, aux Assoliades (à confirmer). Les résultats nationaux seront publiés sur le site www.fage.org.

Chaque prix national (par section) est composé de :

- Prise en charge de la participation aux Assoliades (2 jours / 1 nuit)
- 1 Global Pass Interrail (5 jours sur une période de 15 jours)
- Mise en ligne de l'oeuvre sur le site internet de la FAGE et ses réseaux sociaux

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature des prix en cas de nécessité.

Article 7 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'oeuvre envoyée.

La FAGE ne saurait être rendue responsable des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. La FAGE se réserve le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Les concurrents autorisent la FAGE à utiliser librement les oeuvres qui leur auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel, à savoir :

- Parution dans les publications de la FAGE et dans les supports de ses partenaires ;
- Sites internet et intranet de la FAGE ;
- Toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants ;
- Utilisation des oeuvres après le concours (informations liées au Prix de la création littéraire étudiante).

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou au versement de droits d'auteur.

Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, la FAGE s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser leurs textes qu'avec leur autorisation préalable.

Article 9 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

La



S'engage pour

LA CULTURE !

VOS INTERLOCUTEURS À LA FAGE

contact

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre par mail :

- **Vincent SIMON**, Vice-président en charge de l'Innovation sociale - vincent.simon@fage.org
- **Aurélie GAONAC'H**, Coordinatrice de projets - aurelie.gaonach@fage.org

Ces adresses sont aussi celles à utiliser pour l'envoi de votre candidature

Vous pouvez également poser vos questions par téléphone au **01 40 33 70 70**

Pour envoyer votre candidature en version papier :

FAGE
79 rue Périer
92120 Montrouge